



question au sujet de la place de parking

Par **lalelievre**, le **11/09/2010** à **14:14**

Logement loué avec une place de parking, depuis plus de 10 ans , par l'intermédiaire d'une agence (spécifié dans le bail).

Le propriétaire a-t-il le droit de nous contacter directement, pour demander si l'on utilise la place , sous prétexte que sa fille , travaillant dans le quartier, a du mal à se garer?

Par **Domil**, le **11/09/2010** à **16:22**

Oui, il a le droit de vous contacter. Il a le droit de demander ce qu'il veut, vous n'avez aucune obligation d'accéder à sa demande.